



## CAPACITÉ D'ALLERGOLOGIE

Vous vous êtes inscrits à la capacité d'Allergologie à l'Université de Montpellier.  
**Bienvenue !**



Cet enseignement se déroule sur **4 universités** : Bordeaux, Marseille, Montpellier, et Nice, sur 2 ans, sous forme de 6 séminaires par an, 1 à 2 par ville selon les années. Ces séminaires se déroulent sur 2 jours. Ils accueillent également les étudiants en DES d'allergologie, et en FST en maladies allergiques.



### Programme officiel

Téléchargeable sur le site <http://www.lesallergies.fr/>  
(Rubrique « Collège des Enseignants »).

Vous y trouverez aussi les annales des examens des années précédentes.

### Supports théoriques à l'enseignement

1. **e-Allergie®** : <http://www.e-allergie.fr> est le site officiel du programme de la capacité d'allergologie, avec un abonnement annuel à 90 €.
2. **Revue Française d'Allergologie** : coût annuel de 30 €.
3. **Congrès Francophone d'Allergologie** : présence conseillée et inscription gratuite.

### Examens et épreuves

#### Probatoire

Pour qui : étudiants en première année, préalablement contactés par le responsable pédagogique.

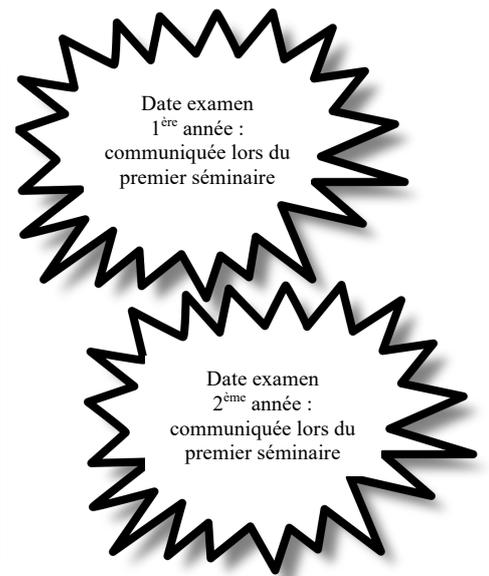
Pourquoi : pour valider l'inscription à la première année de capacité.

Examen écrit de 2 heures, le lundi après le premier séminaire, basé sur l'enseignement dispensé au cours de ce premier séminaire.



#### Examen de première année

A lieu **LOCALEMENT** dans chaque université. Il comporte 7 questions écrites rédactionnelles (1 question d'1 heure et 6 questions d'1/2 heure), pour une durée de 4 heures. La date et l'heure de l'examen est la même dans les 4 Universités. Les questions sont les mêmes dans les 4 Universités.



Date examen  
1<sup>ère</sup> année :  
communiquée lors du  
premier séminaire

Date examen  
2<sup>ème</sup> année :  
communiquée lors du  
premier séminaire

#### Validation

Pour qui : étudiants qui souhaitent une inscription ou réinscription en deuxième année, après une pause pour des différentes raisons, préalablement contactés par le responsable pédagogique.

Pourquoi : pour valider l'inscription à la deuxième année de capacité.

Examen écrit de 2 heures, le lundi après le premier séminaire, basé sur le programme de la première année.

#### Examen de 2<sup>ème</sup> année

Examen national, **lieu à confirmer.**

Il comporte également 7 questions tirées au sort à partir du programme national, avec double correction anonyme. La date de remise des résultats est annoncée le jour de l'examen national, et l'Université de Montpellier n'aura pas d'information supplémentaire à vous fournir avant cette date.



#### Stages pratiques

Il faut compléter 40 demi-journées de stage par an.

Les stages sont à réaliser à Montpellier.

**Les stages doivent être validés avant la fin du mois de septembre, chaque année.**

Pour le stage : valider les semaines de stage avec le responsable pédagogique (Dr Davide Caimmi [davide.caimmi@gmail.com](mailto:davide.caimmi@gmail.com)), et compléter la convention de stage, à télécharger de l'ENT, à faire signer par le responsable, et à charger à nouveau sur votre ENT.

Lieu de stage :

Unité d'Exploration des Allergies  
Hôpital Arnaud de Villeneuve  
CHU de Montpellier  
371, Avenue du doyen Gaston Giraud  
34090 Montpellier

Horaires :

Du lundi au vendredi  
De 08h00 à 12h00  
De 13h30 à 17h30



#### Validation de la capacité et mémoire

Pour valider votre capacité, vous devez avoir eu au moins la moyenne à l'examen de la deuxième année, avoir complété les 40 + 40 demi-journées de stage (40 par an) et avoir rendu et validé un mémoire sur un sujet d'allergologie.

Le mémoire peut être une étude observationnelle, ou prospective, ou rétrospective, ou encore une revue de la littérature. Il peut être en français ou en anglais. Le sujet du mémoire doit être établi avant la fin de la première année et le mémoire rendu au maximum à la fin du mois d'août de la deuxième année de formation (il ne faut pas donc attendre les résultats de l'examen). Même si vous avez eu l'examen de la deuxième année, si vous n'avez pas rendu votre mémoire, la formation ne sera pas validée.